

**Réunion de la Commission de Suivi de Site  
COVED à Panazol**

---

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION  
À LIMOGES, Salle Marianne, Préfecture de Limoges (87)  
Mercredi 11 décembre 2019 – 10h00**

Liste des participants

Collège des administrations

**M. Jérôme DECOURS** Secrétaire Général de la préfecture de la Haute-Vienne  
**Mme Sandrine AUVINET** Agence Régionale de Santé  
**M. Benoît ROUGET** Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

Collège des collectivités territoriales

**Mme Martine DAMAYE** Commune de Panazol  
**Mme Paule PEYRAT** Commune du Palais Sur Vienne  
accompagnée de Mme Marion LAVAUD

Collège des riverains ou associations de protection de l'environnement

**M. Francis COISNE** Association du cadre de vie des habitants de la commune de Panazol  
**Mme Carole SALESSE** Association « Barrage »  
**M. Yvan TRICARD** Limousin Nature Environnement

Collège exploitant

**M. Cyril SIMEONE** Chargé de missions  
**Mme Amélie FAYEMENDY** Attachée commerciale  
**M. Sébastien MATHOUT** Responsable de site

Collège salariés

**M. Francis BREJAUD** Chef d'exploitation et membre CSE COVED Ouest  
**M. Emmanuel MORILLON** Conducteur d'engin, délégué du personnel CGT

Experts assistant à la réunion

**M. Paul PELLETIER** Chef du bureau des procédures environnementales et de l'utilité publique (BPEUP) à la préfecture  
**Mme Marie-José LONGERAS-BARRY** Adjointe du chef du BPEUP  
**M. Stéphane NADAUD** Inspecteur de l'environnement  
**M. Didier ROQUES** Bureau d'études TERRALIA – Groupe PAPREC

Absents excusés

**M. Laurent LAFAYE :** Conseil Départemental Haute-Vienne  
**Mme Martine NOUHOUT :** Conseil Départemental Haute-Vienne  
**M. Ignacio ARROYO** Directeur de territoire Limousin Perigord  
COVED – Groupe PAPREC

## Ordre du jour

- 1- Approbation de l'ordre du jour de la réunion de la CSS du 12 décembre 2018
- 2- Bilan de l'année de l'activité de stockage de déchets – présentation de l'exploitant
- 3- Bilan général de l'exploitation de stockage de déchets – synthèse de l'exploitant
- 4- Projet de maintien d'une activité de valorisation des déchets recyclables sur le site – présentation de l'exploitant
- 5- Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement – présentation UD DREAL
- 6- Bilan global de l'exploitation de stockage de déchets – synthèse de l'UD DREAL
- 7- Projet de maintien d'une activité de valorisation des déchets recyclables sur le site – réglementation – présentation UD
- 8- Questions diverses

## **10h10 – Début de la réunion**

**Jérôme DECOURS, Secrétaire Général de la préfecture 87**

Ouvre la séance.

## **1- Approbation de l'ordre du jour de la réunion de la CSS du 12 décembre 2018**

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité.

**Jérôme DECOURS, Secrétaire Général de la préfecture 87**

Invite M. Cyril SIMEONE à présenter le bilan de l'année ainsi que les projets futurs de la COVED.

## **2- Bilan de l'année de l'activité de stockage de déchets – présentation de l'exploitant**

## **3- Bilan général de l'exploitation de stockage de déchets – synthèse de l'exploitant**

**Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Présente la société COVED Panazol, qui est, depuis mai 2019, rattachée à la PAPREC. Il dresse un rapide historique du site et énumère quelques chiffres concernant le nombre de collaborateurs, la surface du site, sa capacité. Les activités du site sont principalement le stockage et le transfert de l'amiante, le stockage de déchets industriels et de déchets inertes. La COVED s'engage maintenant vers des activités de recyclage et de tri plus écologiques. Il commente ensuite le bilan pour l'année 2018-2019.

**Yvan TRICARD, Association Limousin Nature Environnement**

Intervient car il souhaite souligner un problème de chiffres : le tonnage total autorisé est de 100 000 tonnes, mais les chiffres donnés ne tiennent pas compte des tonnages déposés bien avant 2019.

**Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Assure à M. TRICARD que le quota de 50 000 tonnes pour les déchets d'amiante (conforme à l'arrêté préfectoral de 2008) sera atteint à la fin 2019, mais ne sera pas dépassé.

**Carole SALESSE, Association « Barrage »**

Demande à ce qu'on intègre le stockage d'amiante sur les années de 1996 à 2008, car les usagers n'ont pas de moyen de connaître le tonnage exact pour ces années-là.

## **Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Concède que les archives que la société possède sont celles des chiffres depuis 2008, mais qu'elle est tout à fait disposée à faire des recherches afin de trouver les tonnages antérieurs à cette date.

Il poursuit sa présentation. Il aborde la question de la surveillance environnementale : le site suit de manière précise les prélèvements sur l'eau ; l'ensemble des analyses est fait par un prestataire extérieur accrédité COFRAC, et les valeurs mesurées respectent les normes imposées. Des écarts ont été observés entre les deux inspections de la DREAL, respectivement en 2018 et 2019, mais ils ont été levés dans le mois suivant.

### **4- Projet de maintien d'une activité de valorisation des déchets recyclables sur le site – présentation de l'exploitant**

## **Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Poursuit sa présentation avec les perspectives et projets pour le site, notamment l'arrêt de l'activité d'enfouissement d'amiante à Panazol fin 2019. Il présente notamment les activités de recyclage que le groupe souhaite non seulement maintenir mais développer, permettant une augmentation du nombre de salariés mais aussi de la capacité de tri et de transfert. L'optimisation de l'espace doit permettre de trier une plus grande quantité de déchets, et cela passe par la mise en œuvre d'une plateforme de stockage des bennes au-dessus du massif d'enfouissement de l'amiante.

Ces projets témoignent de la volonté du groupe PAPREC d'assurer un service de proximité dans la gestion des déchets. Le groupe souhaite avant tout maintenir l'emploi sur place, et y développer le recyclage, afin de dynamiser l'économie locale.

## **Carole SALESSE, Association « Barrage »**

Demande à ce que M. SIMEONE précise la provenance des déchets : locale, régionale, nationale.

## **Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Répond que l'origine des déchets est réglementée dans l'arrêté préfectoral. Le site va continuer de recevoir des lots d'amiante en qualité de transferts : en effet, il n'y aura plus de sites d'enfouissement en Haute-Vienne après la fermeture de celui de la COVED, il y aura donc besoin d'un site de dépôt pour l'amiante conditionnée avant qu'elle ne soit renvoyée vers d'autres centres. Un box sera affecté à ce transfert. La source de l'amiante reçue sera très probablement régionale. Quant aux autres déchets, ils viendront du département et des départements limitrophes.

## **Carole SALESSE, Association « Barrage »**

Demande si la COVED travaille régulièrement avec la Communauté Urbaine sur ces questions de recyclage.

## **Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Confirme que la COVED est en relation avec Limoges Métropole et que les échanges sont réguliers.

## **Yvan TRICARD, Association Limousin Nature Environnement**

Souhaite que des précisions soient apportées concernant l'entreprise PAPREC ; le groupe n'a en effet pas été correctement présenté lors de l'intervention initiale de M. SIMEONE.

## **Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Présente brièvement l'entreprise PAPREC. Plus qu'une absorption de la COVED par PAPREC, il s'agit d'une fusion car le nombre d'employés ne change pas ; il y a une vraie notion d'intégration et de maintien des effectifs.

### **5- Contrôles effectués par l'inspecteur de l'environnement – présentation UD DREAL**

### **6- Bilan global de l'exploitation de stockage de déchets – synthèse de l'UD DREAL**

### **7- Projet de maintien d'une activité de valorisation des déchets recyclables sur le site – réglementation – présentation UD**

## **Stéphane NADAUD, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

Présente le rapport des inspections du 8 octobre 2019. L'analyse du rapport annuel d'activité indique que, sur le rejet en milieu naturel (point de rejet N°1), aucune anomalie n'est à souligner. Cependant, certaines conductivités restent élevées, notamment sur le point de rejet N°4. Aucune fibre d'amiante n'a été détectée. La surveillance des eaux souterraines montre des niveaux corrects pour les métaux, mais des valeurs élevées pour le manganèse et les sulfates. Sans être alarmants, ces chiffres doivent plutôt être considérés sur la durée : en l'occurrence, ils se maintiennent par rapport aux années précédentes, il n'y a pas d'augmentation, ce qui est positif.

Énumère la liste des demandes de modifications d'activités déposées auprès de M. le Préfet, ainsi que le bilan des actes réglementaires délivrés.

### **8- Questions diverses**

## **Yvan TRICARD, Association Limousin Nature Environnement**

Pointe du doigt une discordance entre les annonces de la DREAL sur les modifications demandées, et sur les modifications présentées par la COVED. Il insiste à plusieurs reprises sur ses préoccupations au sujet du stock d'amiante présent sur le site. Le tonnage de ce stock est inconnu car les chiffres ne remontent pas avant 2008, date de l'arrêté préfectoral, et ce stock va être utilisé pour le passage des bennes. M. TRICARD avait cru comprendre qu'une fois l'amiante stockée, elle serait isolée pour que personne ne puisse y toucher dans les années à venir ; or, il s'agit dans les faits d'une réutilisation, non d'une isolation. M. TRICARD pose donc la question du bien-fondé d'un tel projet.

Il aborde ensuite son deuxième point de préoccupation concernant le traitement des eaux. Il souhaite obtenir des précisions sur la façon dont celui-ci va être fait, étant donné qu'il n'existe pas de point de traitement sur le site.

### **Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Rassure M. TRICARD en lui signifiant que ses préoccupations sont justifiées et que toutes ces questions ont été examinées. Les aires sont étanches, les eaux sont captées, traitées. Quant à l'amiante, le site en hérite, et souhaite donc en garantir le suivi. Une structure étanche couvre le massif. De plus, il ne s'agit pas vraiment d'une réutilisation en tant que telle du site d'enfouissement, mais plutôt d'en faire une surface de circulation qui assure le bon fonctionnement du reste du site.

### **Emmanuel MORILLON, Délégué du personnel CGT**

Précise que les bennes qui circulent sur le site d'enfouissement sont vides et ne contiennent aucun déchet.

### **Yvan TRICARD, Association Limousin Nature Environnement**

Même s'il est en faveur d'un contrôle et d'un suivi des sites d'enfouissement, craint quand même l'utilisation de cette plate-forme sur le site d'amiante ; selon lui, le stockage des bennes devrait se faire sur un autre lieu, plus isolé. Il indique qu'il se serait opposé plus farouchement en premier lieu au stockage de l'amiante s'il avait su qu'il serait *in fine* réutilisé à d'autres fins.

### **Jérôme DECOURS, Secrétaire Général**

Apporte deux points de réponses généraux à M. TRICARD :

- Il y a de plus grands risques dans la fermeture et l'abandon d'un site d'enfouissement que dans une continuité d'usage et d'utilisation ; dans le cas présent, la même entreprise travaille sur place, et elle permet donc une surveillance bien plus forte que si le site était fermé.
- Deuxièmement, la préoccupation principale est de limiter la consommation d'espace, plutôt que d'aller en utiliser ailleurs ; il se réjouit donc qu'une activité de traitement de tri et de déchets soit maintenue sur un ancien site industriel. Un territoire qui traite et recycle ses déchets est un élément d'attractivité. C'est aussi l'assurance de pouvoir accueillir d'autres entreprises, de garantir une continuité de l'emploi et de suivi de l'amiante. Comme il a été souligné précédemment, peu d'entreprises le font en Limousin : maintenir et développer cette activité est donc très positif pour l'économie du département.

### **Martine DAMAYE, conseillère municipale de Panazol**

Abonde dans le sens de M. DECOURS, et ne comprend pas bien quelles sont les craintes de M. TRICARD quant à l'imperméabilisation du sommet du site d'enfouissement.

### **Yvan TRICARD, Association Limousin Nature Environnement**

Partage l'idée d'une maîtrise des déchets, mais considère que l'utilisation du sommet du stockage d'amiante comme plate-forme de transport et de circulation semble dangereux, notamment parce que rien ne garantit absolument que l'amiante soit totalement isolée. Il regrette que la DREAL n'ait pas donné son avis sur cette question.

**Stéphane NADAUD, Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement**

Apporte des précisions sur la couverture finale du stock d'amiante : elle doit être constituée de matériaux grossiers anti-érosion, l'important étant d'empêcher la pluie d'éroder la surface ; la plate-forme prévue pour les chargements de camion respecte l'arrêté ministériel, et l'exploitation a prévu de recueillir les eaux et d'aménager leur rejet. La réalisation sera évidemment à surveiller, mais tout est satisfaisant en termes de normes.

**Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Attire l'attention de M. TRICARD sur les compétences et le pragmatisme de l'exploitant, présent depuis maintenant des dizaines d'années sur le site, et conscient des risques.

**Emmanuel MORILLON, Délégué du personnel CGT**

Confirme que la surface est de bonne qualité et ne pose pas de problème d'effondrement ni de glissement de terrain. En cas de fortes pluies, les flancs s'éboulent légèrement, mais ce problème est toujours immédiatement fixé.

**Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Confirme lui aussi la bonne qualité générale de la structure.

**Carole SALESSE, Association « Barrage »**

Répond positivement à la proposition faite précédemment par la COVED aux associations de se déplacer physiquement sur le site de Panazol afin de le visiter.

**Cyril SIMEONE, Chargé de missions COVED**

Reconfirme l'invitation faite aux associations.

**Martine DAMAYE et Jérôme DECOURS**

Remercie l'ensemble des participants au nom des services de l'État.

La séance est levée à 11 h 15.

A Limoges, le 04 FEV. 2020

Le Président



Jérôme DECOURS